

COMMUNE DE HEGENHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2014

Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h07.

Présents :

MM. Bernadette WEIDER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Jacques FINCK, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, NAAS Huguette, BAUMLIN Danielle, HERR Germain, RUNSER Samuel (19H40), EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, MUNCH Joseph, GOETSCHY Claude, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

Absents excusés :

LITSCHIG Gérald
JUPPE Detlev

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

VENTURA Sylvana à NAAS François Joseph
RUNSER Samuel à GRIENENBERGER Jean Marc (jusqu'à 19H40)
NAAS Sophie à HINDER Christian
KEMPF Christine à FINCK Jacques

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 09.12.2013
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 03.02.2014
4. Ecoles Communales – Aménagement de la rue du Ruisseau
5. Ecoles Communales - Avenant
6. Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif – Point sur les travaux
7. Démolition du hangar sis 11, rue de Hésingue
8. Diverses acquisitions de terrains
 - 8.1 Rue des Jardins
 - 8.2 Impasse des Celtes
 - 8.3 Rue du 20 Novembre

9. Terrains Communaux – Rue de Bâle
10. O.N.F – Programme d'actions pour l'année 2014
11. C.C.A.S – Commune – Acceptation des dons & legs
12. Recensement de la population 2014
13. Personnel Communal
14. Correspondances diverses
15. Divers

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (16 présents + 04 procurations, soit 20 votants)
Arrivée du conseiller RUNSER Samuel à 19H40, soit toujours 20 votants à savoir 17 présents + 03 procurations = 20 votants.
Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 09.12.2013

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 03.02.2014

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Ecoles Communales – Aménagement de la rue du Ruisseau

Avant de céder la parole à l'adjoint GRIENENBERGER, Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier adressé aux enseignants et parents d'élèves à savoir que la rentrée scolaire de Septembre 2014 se fera dans les nouveaux locaux et donc que l'année scolaire en cours se finira dans les bâtiments modulaires. Les enfants seront libérés deux jours plus tôt (fin d'année scolaire) pour permettre le déménagement.

Elle rapporte que certaines entreprises dont l'entreprise de chauffage ont pris du retard au niveau du chantier précité. Elles se verront appliquer des pénalités de retard.

Intervention du conseiller HEINIMANN qui rappelle son projet initial d'installation d'un « chauffage urbain » pour le centre du village et notamment pour le projet des écoles communales. Il souligne qu'il n'a jamais reçu de réponse de la part de la Municipalité quant à sa proposition. Il juge ce manque d'intérêt pour les propositions des conseillers municipaux pas très démocratique.

L'adjoint GRIENENBERGER présente les offres reçues en Mairie et souligne que les travaux d'aménagement de la rue du Ruisseau seront terminés pour la fin Avril 2014, même si le déménagement de l'école est prévue pour la fin de l'année scolaire, à savoir fin Juin 2014.

Candidats Entreprises	Offre avant négociation (avec système LED, mât en bois) en € TTC	Offre après négociation (sans système LED, mât en acier) en €	Montant définitif en € Attribution (sans système LED, avec mât bois)
PONTIGGIA	626.323,38	609.490,98	617.868,18
COLAS EST	605.489,90	577.877,90	588.329,90
TP3F (Base)	632.793,90	595.353,90	614.073,90
TP3F (Variante)	576.000,00	557.336,40	557.336,40
Remplacement des joints à base de résine époxy par des joints de type mortier			

☛ **La suppression du système « LED RGB » par un éclairage traditionnel (moins-value retenue par la commission d'attribution du marché). Le choix de l'utilisation du système « LED RGB » a été écarté car l'investissement initial de l'ordre de plus de 20.000 € est trop important par rapport aux économies réalisées. Pour économiser l'énergie, une baisse de tension sur les luminaires sera préférée.**

☛ **Le remplacement du mât bois par un mât en acier teinté (moins-value non retenue, conservation du mât bois pour des raisons esthétiques).**

L'adjoint GRIENENBERGER présente le classement des entreprises selon les critères définis, à savoir : prix, technique et délais et propose de valider l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant en € TTC de 588.329,90 qui a été classée en première position par la commission d'attribution du marché précité.

Le conseiller NAAS François Joseph demande à l'adjoint GRIENENBERGER d'anticiper des futurs travaux, notamment par la pose d'un fourreau vide pour l'installation de la future fibre. L'adjoint GRIENENBERGER confirme la pose d'un fourreau dans la rue du Ruisseau, ainsi que l'anticipation du raccordement gaz de l'ancienne Mairie sise Square de Morcenx.

Intervention du conseiller GOETSCHY qui interpelle l'adjoint GRIENENBERGER quant à la différence du montant des travaux par rapport au Conseil Municipal en date du 14.10.2013 – Point 08, à savoir un montant en € TTC de 535.857,11.

L'adjoint GRIENENBERGER rappelle que la délibération en question mentionnait une estimation des travaux avant l'appel d'offres.

Mme le Sénateur-Maire rappelle également que cette délibération permettait de solliciter le Conseil Général du Haut-Rhin pour l'obtention d'une subvention. Elle donne lecture du courrier de ce dernier qui octroie une subvention au titre du PIL – « Projets d'Intérêt Local » d'un montant de 43.309 €, à savoir 15 % d'une dépense subventionnable de 288.726 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'offre de l'entreprise COLAS EST - 35, rue de l'Ecluse – 68120 PFASTATT pour un montant en € TTC de 588.329,90 ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 5 – Ecoles Communales – Avenant

Mme le Sénateur-Maire, Patricia SCHILLINGER présente l'avenant de l'entreprise MCK Plâtrerie qui dispose du lot n°10 – Cloisons - Doublage. Elle souligne qu'il s'agit de coller des plaques de plâtre très haute résistance sur le support nettoyé par l'entreprise VLYM pour les escaliers de l'école élémentaire représentant une surface totale de 348 m2.

Total en € HT	9.361,20
TVA (20 %)	1.872,24
Total en € TTC (y compris les enduits de finition)	11.233,44

Mme le Sénateur-Maire précise que cette solution a dû être envisagée pour le doublage des cages de l'escalier de l'école élémentaire dans le bâtiment existant afin de respecter les largeurs de passage imposées par les secours et notamment les services des Sapeurs-Pompiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'avenant précité

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 6 – Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif – Point sur les travaux

L'adjointe WEIDER explique que les travaux d'extension du Périscolaire, à savoir l'agrandissement du vestiaire, sont terminés depuis décembre 2013. Elle souligne qu'une visite du site sera organisée le samedi 15.03.2014 (matin) avec le chantier de l'école et le local professionnel sis rue du Ruisseau. Une invitation à destination des enseignants, du personnel communal et enfin des membres du Conseil Municipal de Hégenheim sera adressée par courriel.

En ce qui concerne, le bâtiment associatif, le chantier a pris du retard en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise BGMC, en charge du gros œuvre. La mandataire judiciaire invite fortement la Commune de Hégenheim à poursuivre le marché précité avec un autre prestataire. Elle souligne donc qu'un appel d'offres a été lancé pour rechercher une nouvelle entreprise qui terminera la mission de BGMC.

L'adjointe WEIDER précise que la Commune de Hégenheim est invitée à déclarer ses créances mais que le Code de Commerce ne prévoit malheureusement aucun rang de privilège pour les Collectivités Territoriales. De plus, elle souligne qu'en raison de l'important super-privilège des salaires, l'espoir de recouvrer la créance communale reste très faible.

Point 7 – Démolition du hangar sis 11, rue de Hésingue

Mme le Sénateur-Maire présente le devis de l'entreprise BATICHOC pour la démolition du hangar sis 11, rue de Hésingue prévue courant Mars 2014. Elle souligne que l'enlèvement de cette bâtisse permettra de réaliser le mur mitoyen de la cour de récréation de l'école maternelle et de permettre ainsi un passage piétonnier vers le chemin et parvis de l'Eglise par la rue de Hésingue. Intervention du conseiller HINDER qui précise que le montant du devis précité est correct puisqu'il comprend également l'enlèvement du toit en amiante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'offre de l'entreprise BATICHOC – 7, rue du Commerce – 68400 RIEDISHEIM pour un montant en € HT de 9.580,00 soit un montant en € TTC de 11.496,00.

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 8 – Diverses acquisitions de terrains :

Point 8.1 – Rue des Jardins

L'adjoint GRIENENBERGER présente le plan de masse réalisé par le géomètre Philippe FRANTZ relatif au terrain suivant :

Section	Parcelle (m2 à détacher)	Terrain
14 (Rue des Jardins)	66 m2	SCHMITT Paul FEHR Thierry HAUGER André

L'adjoint GRIENENBERGER propose donc d'acquérir 66 m2 selon le plan de masse précité afin de permettre l'alignement de la rue des Jardins. Intervention de l'adjoint BOEGLIN qui demande qu'un « ralentisseur » soit installé afin de freiner considérablement les automobilistes. Il souligne qu'avant, la maison faisait office d'obstacle pour les automobilistes.

L'adjoint GRIENENBERGER prend bonne note de la remarque formulée par l'adjoint BOEGLIN et propose d'acter cette demande dans la délibération de ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'acquérir le bien précité de la manière suivante :

Parcelle m2 à détacher	Prix en €/m2	Montant total en €
66	83,33	5.499,78 Somme arrondie à 5.500 €

DIT que l'alignement de la rue des Jardins devra comprendre un « ralentisseur » pour freiner considérablement la vitesse des automobilistes ;
DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 8.2 – Impasse des Celtes

L'adjoint GRIENENBERGER présente le plan de masse réalisé par le géomètre Philippe FRANTZ relatif au terrain suivant :

Section	Parcelle (m2 à détacher)	Terrain
13 (Kabisacker)	06 m2	FRISCH Ernest

L'adjoint GRIENENBERGER propose donc d'acquérir 06 m2 selon le plan de masse précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'acquérir le bien précité de la manière suivante :

Parcelle m2 à détacher	Prix en €/m2	Montant total en €
06	83,33	499,98 Somme arrondie à 500 €

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 8.3 – Rue du 20 Novembre

Arrivée du conseiller RUNSER à 19H40. Il y a donc maintenant 17 présents + 03 procurations, soit 20 votants.

L'adjoint GRIENENBERGER cède la parole à l'adjoint BOEGLIN qui présente le plan de masse relatif au terrain suivant :

Désignation	Parcelle (m2 à détacher)	Terrain
Rue du 20 Novembre	Env.100 m2	JAEGY Marc

L'adjoint BOEGLIN propose donc d'acquérir environ 100 m2 selon le plan de masse précité pour un forfait de 3.000 €.

Intervention du conseiller MUNCH qui rapporte que la rue du 20 Novembre n'a pas encore été rétrocédée à la Commune de Hégenheim. Ainsi il trouve ubuesque d'acheter un terrain situé au bout de l'impasse alors que la rue du 20 Novembre n'est même pas la propriété de la Commune de Hégenheim mais d'un promoteur immobilier.

Ce dernier rappelle également que la Commune de Hégenheim n'a pas fait d'objection lors de la création de ce petit lotissement en privant l'accès à des agriculteurs d'une servitude de passage existante et maintenant propriété privée d'un riverain de cette impasse.

Intervention du conseiller HEINIMANN qui relate que la Commune de Hégenheim souhaitait acquérir une parcelle du Conseil de Fabrique à l'époque.

L'adjoint BOEGLIN donne lecture du courrier du promoteur qui stipule la rétrocession gratuite (sauf les frais de l'acte) de la rue du 20 Novembre à la Commune de Hégenheim. Entre-temps, ce dernier a fait faillite et la régularisation est devenue plus compliquée administrativement puisqu'il ne peut plus signer l'acte auprès du notaire.

L'adjoint BOEGLIN signale également que l'acquisition de ce terrain permettrait aux camions de la CC3F de manœuvrer lors des ramassages des bennes beiges et/ou vertes des administrés de cette impasse. Il rappelle également que « la marche arrière » est interdite pour des raisons de sécurité et que sans l'acquisition de ce terrain, il faudra demander aux riverains de cette impasse de procéder à un ramassage collectif et de déplacer leurs bennes (vertes et beiges) au niveau d'un point de collecte.

Intervention du conseiller HINDER qui s'oppose à cette acquisition puisque le terrain précité est actuellement occupé comme un parking par un riverain de cette impasse, et donc ne permettra pas aux camions de la CC3F de manœuvrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE par :

- ☛ 13 voix « POUR »
- ☛ 01 « ABSTENTION » (GOETSCHY)
- ☛ 06 voix « CONTRE » (RUF – HERR – MUNCH – HEINIMANN – HINDER + 01 procuration)

D'ACQUERIR le bien précité de la manière suivante :

Parcelle m2 à détacher	Prix forfaitaire	Propriétaire
100	3.000 €	JAEGY Marc

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 9 – Terrains communaux – Rue de Bâle

Mme le Sénateur-Maire, Patricia SCHILLINGER rappelle les conditions du cahier des charges et propose d'interrompre le processus de vente des terrains communaux sis Rue de Bâle à HEGENHEIM (68220) :

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUÏ les informations fournies,
APRES discussion et délibération,

CONSIDERANT QUE l'article 5 du cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013 prévoit expressément que «*la commune de HEGENHEIM se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation. La commune n'aura pas à justifier sa décision, étant observé qu'elle est juridiquement autorisée à vendre de gré à gré*».

CONSIDERANT que le Service de Domaines a estimé à 920.000 € la valeur vénale actuelle des parcelles que la Commune de HEGENHEIM souhaite vendre (v. avis du 14 août 2013).

CONSIDERANT que la meilleure offre présentée par les candidats, par le cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013, s'est élevée à seulement 600.000 €.

CONSIDERANT que la meilleure offre représente ainsi moins de 2/3 de la valeur vénale du bien estimée par le service des domaines.

CONSIDERANT que le cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013 n'a pas prévu la possibilité pour la commune de négocier directement avec les candidats, pour obtenir un meilleur prix de vente.

CONSIDERANT que l'intérêt de la commune est de valoriser au mieux les propriétés communales en obtenant un prix correspondant au prix du marché.

CONSIDERANT que la Constitution s'oppose à ce que des biens faisant partie des patrimoines publics soient cédés à des personnes poursuivant des fins privées pour des prix inférieurs à leur valeur (Conseil Constitutionnel, 25-26 juin 1986, n° 86-207 DC).

CONSIDERANT qu'un motif d'intérêt général justifie donc que le processus de vente soit interrompu.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 5 du cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013, aucune indemnisation ne sera versée aux candidats.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal confirme son intention de procéder à la vente des parcelles communales situées rue de Bâle, sur la base d'un nouveau cahier des charges qui autorisera une négociation avec les candidats, de manière à valoriser au mieux les propriétés communales.

CONSIDERANT que la présente délibération sera adressée par courrier recommandé AR à chacun des candidats ayant présenté une offre dans le cadre du processus de vente organisé sur la base du cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013.

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de mettre un terme au processus de vente tel qu'il a été fixé par le cahier des charges de la cession approuvé par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013 ;

DECIDE DE REPORTER à une date ultérieure le processus de vente des parcelles communales situées rue de Bâle, sur la base d'un nouveau cahier des charges qui prévoira la possibilité pour la collectivité publique de négocier directement avec les candidats, de manière à obtenir un meilleur prix de vente.

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 10 – O.N.F – Programme d’actions pour l’année 2014

L’adjoint BOEGLIN présente le devis de l’O.N.F pour des travaux sylvicoles :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents ou représentés l’offre de l’O.N.F – Agence de Mulhouse – UT Jura Alsacien – 08, rue Raedersdorf – 68480 OLTINGUE à savoir 2.460,00 € HT ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Intervention du conseiller HINDER qui interpelle l’adjoint BOEGLIN par rapport aux travaux réalisés par les services de l’O.N.F. Il souligne qu’en chargeant les grumes, les agents de l’O.N.F laissent derrière eux de nombreux filets dans la forêt. Il demande à l’adjoint BOEGLIN de les sensibiliser sur ce point pour qu’ils ne laissent pas la forêt dans cet état et qu’ils nettoient le chantier avant de partir.

Point 11 – C.C.A.S / Commune – Acceptation des dons & legs

L’adjointe WEIDER informe d’un courriel de la Trésorerie de Saint Louis qui demande que les deux Assemblées Délibérantes, à savoir le C.C.A.S et la Commune de Hégenheim prennent une délibération d’ordre général pour l’acceptation et le refus des dons et legs qui leur sont faits (Article L 2242-3 du Code Général des Collectivités Locales)

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION du Centre Communal d’Action Sociale,

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents ou représentés l’acceptation de dons au profit du C.C.A.S de manière générale et jusqu’à nouvel ordre, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents ou représentés l’acceptation de dons au profit de la Commune de manière générale et jusqu’à nouvel ordre, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

L’adjointe WEIDER souligne qu’une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons ou legs lors des réunions du C.C.A.S et lors des séances des Conseils Municipaux.

Point 12 – Recensement de la population 2014

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 18.11.2013 - Point 11 relative au recensement de la population 2014 et souligne que le budget prévisionnel de 8.500 € reste inchangé.

Cependant, suite à la défaillance d'un agent recenseur en la personne de Madame Joana WALTENSPERGER, cette dernière a été secondée par la nomination d'un nouvel agent recenseur en la personne de Madame Yolande WININGER & d'un autre agent recenseur en la personne de Monsieur Christian WEIDER.

Mme le Sénateur-Maire remercie chaleureusement et publiquement les deux personnes volontaires précitées qui ont pu prendre la suite au pied levé. Elle présente la nouvelle répartition en date du 29.01.2014 des districts 11 & 12

Désignation	Total	Joana	Yolande	Christian
11	120	34	86	0
12	120	39	0	81
Total	240	73	86	81
Taux en %	100	30	36	34
Montant en €	1000	300	360	340

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia rappelle que le recensement de la population se déroule actuellement sur le ban de la commune de Hégenheim **du 16.01.2014 au 15.02.2014**. Elle informe que la commune a été divisée en 14 zones de collecte dénommées districts. C'est pourquoi, la coordonnatrice (Bernadette WEIDER – 100 %) sera assistée dans ses fonctions par l'agent communal Karine KERN – 50 % qui seront entourés de six agents recenseurs pour deux districts :

- ☛ Madame Claudine BIASIBETTI (100 %)
- ☛ Madame Sylvie RUNSER (100 %)
- ☛ Madame Mélanie CAIREY-REMONNAY (100 %)
- ☛ Madame Elodie MASSET (100 %)
- ☛ Monsieur Christian WEIDER (100 %)
- ☛ Monsieur Bertrand BRUGGER (100 %)

Répartition précitée complétée par la composition des districts 11 & 12 pour les agents recenseur suivants :

- ☛ Madame Joana WALTENSPERGER (30 %)
- ☛ Monsieur Christian WEIDER (34 %)
- ☛ Madame Yolande WININGER (36 %)

Puis

- ☛ Madame Bernadette WEIDER (100 %)
- ☛ Madame Karine KERN (50 %)

Les obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n°78-17 suivantes :

- ☛ Loi du n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
- ☛ Loi du n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 08.07.2013 – Point 10 et propose de conserver la subvention votée de 8.500 € qui permettra la rémunération des agents recenseurs (selon le pourcentage attribué ci-dessus), ainsi que de la coordinatrice (100 %) et de son assistante (50 %).

Intervention de l'adjointe WEIDER qui souligne que l'INSEE participera financièrement (pour une grande partie mais pas l'intégralité) à ce recensement 2014, mais que la Commune de Hégenheim doit avancer les fonds et se faire rembourser par la suite (premier semestre 2014).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles 2212-21-10 et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et son titre V ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement, ainsi que celle des agents coordinateurs ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs, ainsi que celle des agents coordonateurs ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Sénateur-Maire,

APRES en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE CHARGER Mme le Sénateur-Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,

DE CREER six postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs à 100 % et un septième poste à 100 % pour les districts 11 & 12 selon la répartition suivante :

- | | |
|------------------------------|--------|
| ☛ Madame Joana WALTENSBERGER | (30 %) |
| ☛ Monsieur Christian WEIDER | (34 %) |
| ☛ Madame Yolande WININGER | (36 %) |

DE DESIGNER une coordonatrice d'enquête en la personne de Mme Bernadette WEIDER qui sera chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement assistée dans ses fonctions par l'agent communal Karine KERN,

D'APPROUVER au titre de l'enquête de recensement 2014, l'octroi d'une subvention de l'INSEE de 7.193 € qui permettra la rémunération des personnes précitées. Rémunération qui sera complétée par la Commune de Hégenheim, à hauteur de 1.307 € pour disposer d'un budget total de 8.500 €, car le montant est librement déterminé par la collectivité. Il est cependant souhaitable que la rémunération soit au moins équivalente à celle versée lors du précédent recensement, à savoir 1.000 € pour un taux complet de 100 % et au prorata selon l'attribution de son pourcentage.

DIT que la dépense y relative sera couverte par les crédits budgétaires, et
AUTORISE Mme le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13 – Personnel Communal

Mme le Sénateur-Maire fait le point au niveau des départs et arrivées des agents du service technique :

Elle rappelle les mouvements du personnel technique pour les années 2012, 2013 et le début de l'année 2014.

Les départs réalisés : ROSENBLATT Jean-Pierre (01.06.2012)
 STEINMETZ Alexandre (01.05.2013)
 SANCHE Jean Pierre (01.10.2013)
 NOIROT Patrick (31.12.2013)

A venir : MULLER Denis (01.10.2014)

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il y a donc actuellement 4 postes vacants. Elle indique que trois postes sont déjà pourvus, à savoir 3 nouveaux arrivants :

MADAULE Julien (01.09.2012) – Mutation
FOURIS Maurice (01.05.2013) – Mutation
FELDMANN Martin (08.01.2014) - Mutation

RUETSCH Jérémy (01.09.2013) – Auxiliaire de 6 mois
Contrat qui prend donc fin le 28.02.2014

Elle propose donc de pérenniser le poste de Monsieur Jérémy RUETSCH qui a donné une entière satisfaction pendant son contrat de 6 mois.

Mme le Sénateur-Maire propose donc un poste à Temps Plein à compter du 01.03.2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget communal

VU le tableau des effectifs

APRES en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de créer :

• Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (100 % de la durée légale de 35h/semaine) pour le service technique de la Mairie de Hégenheim à compter du 01.03.2014. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. La durée de travail afférente au poste précité est de temps complet.

• La personne nommée à ce poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet sera dans un premier temps « stagiaire » et sera rémunérée selon l'indice de référence pour une durée hebdomadaire du travail de 35h/semaine ;

DIT que la création de ce poste est devenue nécessaire afin de remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite et faire face à l'évolution du service.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 14 – Correspondances diverses**Point 14.1 – Chorale 1864 - 2014**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de la demande de subvention relative au 150^{ème} anniversaire de la Chorale 1864 de Hégenheim. Ce Jubilé se tiendra le week-end du 29 au 30 mars 2014 au Complexe Culturel et Sportif. Elle souligne que ce grand anniversaire va générer des frais importants que la Chorale 1864 ne pourra pas assumer toute seule financièrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'octroyer à la Chorale 1864 de Hégenheim pour leur 150^{ème} anniversaire :

• Une subvention de 2.000 € pour couvrir une partie des frais de cette manifestation

• La location gratuite de la salle des fêtes pour le 29 et 30 mars 2014

• La Commune de Hégenheim prendra en charge les frais relatifs à l'apéritif

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 14.2 – Point sur l’occupation des places de la crèche « Les petits chaperons rouges » sise sur le ban communal de Hésinque :

Mme le Sénateur-Maire rappelle que la Commune de Hégenheim dispose de 25 berceaux dans la structure précitée. Les places sont réservées uniquement aux familles habitant la Commune de Hégenheim.

☛ Elle informe que 29 familles de Hégenheim bénéficient d’un accueil en crèche, trois autres familles seront accueillies dès le deuxième trimestre 2014.

☛ Les sections se répartissent de la manière suivante :
13 bébés, 07 moyens grands et 09 grands

Mme le Sénateur-Maire souligne que la structure peut encore accueillir quelques enfants, notamment les mercredis.

Elle informe qu’une journée « portes ouvertes » à destination des familles sera organisée. L’information sera relayée sur le panneau lumineux et sur le site Internet.

Point 14.3 – Subvention du Conseil Général du Haut-Rhin :

Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier précité relatif à l’octroi d’une subvention pour la révision du POS en PLU pour la somme de :

Libellé	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Révision POS en PLU	31.915 €	10 %	3.190 €

Point 14.4 – Concert de la « GUGGA » :

Mme le Sénateur-Maire informe que le Football Club de Hégenheim et les Dry Ratzer d’Attenschwiller organisent le « GUGGA KONZERT » au Complexe Culturel et Sportif, le samedi 15.02.2014 à 19H30. Entrée gratuite, une restauration est assurée sur place.

Point 15 – Divers / Tour de Table

➔ Le conseiller GOETSCHY :

☛ Souhaite savoir s’il y a encore une séance du Conseil Municipal avant la fin du mandat. Mme le Sénateur-Maire souligne que la dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat « 2008/2014 » se tiendra le Lundi 10.03.2013. Une invitation vous parviendra ultérieurement.

➔ Le conseiller MUNCH :

☛ Informe que le carnaval des enfants se tiendra le dimanche 16.03.2014.

→ Le conseiller HEINIMANN :

☛ Rappelle que le panneau « LA VIGNETTE », que l'adjoint GRIENENBERGER devait remplacer n'a toujours pas été posé ! Mme le Sénateur-Maire souligne que le panneau a été réceptionné par les agents et sera installé prochainement. L'adjoint GRIENENBERGER souligne que le remplacement d'un panneau d'agglomération ou d'un lieu-dit nécessite une autorisation du Conseil Général du Haut-Rhin.

→ La conseillère EICHLISBERGER :

☛ Interpelle Mme le Sénateur-Maire quant à une rumeur qui circule dans le village sur la création d'une future zone commerciale d'environ 24.000 m² dans la rue des Carrières. Face à ces affirmations ubuesques, Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il n'y a pas de projet dans ce sens en Mairie, puisque une grande partie du terrain est en zone non constructible. Elle précise que le seul projet déposé en Mairie (Un Certificat d'Urbanisme – C.U.) est pour la réalisation d'un hôtel avec piscine à la hauteur du hangar, rue des Carrières. Dossier à suivre lors de la validation du P.L.U – Plan Local d'Urbanisme.

☛ S'interroge sur le parcours quotidien de la balayeuse car elle n'a jamais circulé – Rue du Sable. Intervention de la conseillère BAUMLIN qui souligne qu'elle circule régulièrement et qu'elle vient de nettoyer la rue d'Allschwil.

☛ Souligne que la propriété « DE REINACH » au centre du village réalise actuellement de nombreuses coupes de bois. Le transport des grumes salissent la chaussée communale au centre du village. Mme le Sénateur-Maire souligne qu'elle demandera aux agents du Service Technique de prévoir le passage de la balayeuse.

→ Le conseiller NAAS François Joseph :

☛ Informe que les utilisateurs du parking « KNOFF » se stationnent dans le mauvais sens de circulation. L'adjoint GRIENENBERGER souligne qu'il faudra encore poser des panneaux et réaliser le marquage au sol dans ce sens.

→ Le conseiller HINDER :

☛ Remercie les agents du Service Technique qui ont coupé les ronces et élaguer les arbres – Rue des Landes.

→ Le conseiller RUF :

☛ S'inquiète de l'incendie qui est survenue au niveau de la « casse auto » sise rue de Bourgfelden et notamment d'une éventuelle pollution de l'eau de la nappe phréatique. Mme le Sénateur-Maire souligne qu'elle était présente sur les lieux du drame en compagnie du Sous-Préfet de Mulhouse et que les services de l'Etat se chargent du dossier.

☛ Demande que la Commune de Hégenheim contraigne les carrières à nettoyer régulièrement la rue de Bourgfelden. Mme le Sénateur-Maire souligne que les carrières disposent d'une balayeuse qui circule fréquemment.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 février 2014

Ordre du jour :

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 09.12.2013
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 03.02.2014
- 4 Ecoles Communales – Aménagement de la rue du Ruisseau
- 5 Ecoles Communales - Avenant
- 6 Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif – Point sur les travaux
- 7 Démolition du hangar sis 11, rue de Hésingue
- 8 Diverses acquisitions de terrains
 - 8.1 Rue des Jardins
 - 8.2 Impasse des Celtes
 - 8.3 Rue du 20 Novembre
- 9 Terrains Communaux – Rue de Bâle
- 10 O.N.F – Programme d'actions pour l'année 2014
- 11 C.C.A.S – Commune – Acceptation des dons & legs
- 12 Recensement de la population 2014
- 13 Personnel Communal
- 14 Correspondances diverses
- 15 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe		
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 février 2014

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint		
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale		
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale	Procuration donnée à NAAS François Joseph	
HERR Germain	Conseiller Municipal		
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale	Procuration donnée à HINDER	
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale	Procuration donnée à FINCK	

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 février 2014

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Absent excusé	